

BIOÉTHIQUE : L'ENJEU DE LA REPRODUCTION



PMA

- **Techniques**
 - **Insémination**
 - **FIV ou ICSI**
- **Pour qui ?**
 - **Couples mariés, pacsés, en concubinage**
 - **Un des membre du couple infertile ou porteur d'une maladie grave transmissible à l'enfant ou au conjoint**
 - **Etre vivant et en âge de procréer**
- **Depuis quand ?**
 - **FIV en France 1982**
- **Où ?**
 - **126 centres en France**
 - **3 % des naissances**
 - **25 000 enfants / an**



- PMA pour toutes
 - Autoconservation des ovocytes
 - Fin de l'anonymat
 - PMA post-mortem
 - Limite d'âge
-
- Contre-indication sociale ?

PMA POUR TOUTES

- **12 sept 2017 : Marlène Schiappa**

- secrétaire d'Etat à l'égalité entre les hommes et les femmes
- « La promesse de campagne d'Emmanuel Macron sur l'ouverture de la PMA aux femmes sera tenue. »
- Pourquoi en septembre ? Mesure de diversion ?
- Temporisation : Agnès BUZYN / Gérard COLOM
- Egalité des chances ...Egalité des droits ... Droit à l'enfant

- Emmanuel Macron :
 - « Ma conviction personnelle est qu'il fait étendre la PMA »
 - Avis du CCNE et du débat de société
 - « ...agir de manière apaisée »

- **Juin 2017 : Avis du CCNE**

- *« L'ouverture de l'IAD à des personnes ne souffrant pas de pathologie responsable de stérilité se concevrait pour pallier une souffrance ressentie du fait d'une infécondité secondaire à des orientations personnelles. Cette souffrance doit être prise en compte. »*
- 3 arguments :
 - Faire confiance aux femmes
 - L'IA est une technique sans danger et maîtrisée
 - Evolution de la société . On ne saurait prendre en compte le mutation de la nation de famille. L'homoparentalité et la monoparentalité sont des réalités
- Motion minoritaire
 - On institutionnalise la fin du modèle paternel (conséquences psychologiques)
 - Pénurie de gamètes (risque de création d'un marché du sperme)
 - La sécurité sociale n'est pas prévue pour les demandes non médicales

- **Mars 2016 : Manifeste des spécialistes de l'AMP**

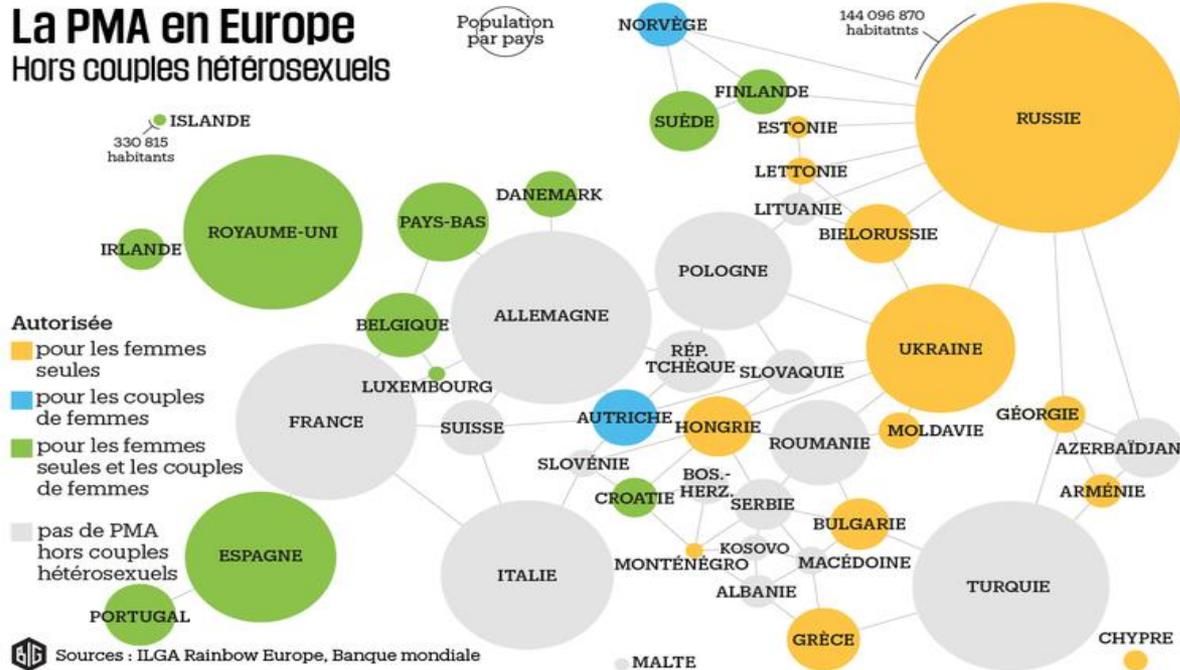
- 130 gynécologues et biologistes
- « *Nous reconnaissons avoir aidé, accompagné certains couples ou femmes célibataires dans leur projet d'enfant dont la réalisation n'est pas possible en France* »
- Rappel du ministère en Janvier 2015 :
 - 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende

1. Reconnaître l'infertilité sociale
 - Adoption par une femme célibataire autorisée
2. Autoriser l'autoconservation des ovocytes
 - Autorisée en Espagne, GB, Belgique
 - France : Cancer ou don (chantage?...)
3. Elargir les indications du DPI
 - Juin 2015 : DPI pour BRCA1
4. Dédommager les donneuses d'ovocytes

GPA

- Juillet 2017 : Cour de cassation valide l'adoption pour le parent d'adoption
 - GPA réalisée à l'étranger pour un couple homosexuel masculin
- Refus de transcription complète de l'acte de naissance avec le nom de la mère d'intention en GPA pour un couple hétérosexuel
 - Condamnations régulières de la France par CEDH pour refus de retranscription d'état civil
- 2 principes différents :
 - Adoption : fiction
 - Etat civil : *Mater semper certa est* ...pater est semper incertus

VERS L'UBÉRISATION DE LA PMA ?



- Bébé Thalys
- La loi est-elle obsolète et hypocrite en obligeant les femmes à se rendre à l'étranger ? (# IVG)

VERS UNE PÉNURIE DE SPERME ?

- Couple hétérosexuels : 2,5 ans d'attente
- Le nombre de donneur est extrêmement faible.
 - En 2015 : 255 donneurs
 - 1 donneur = 10 enfants (consanguinité)
 - Principe de l'anonymat et gratuité
 - Donneurs : hommes entre 18 et 45 ans qui ont un sperme sain.
 - **Depuis 2016**, ils n'ont plus besoin d'être déjà pères pour donner.

1. Vers la rationalisation ? Quelles règles d'attribution ? (1 don / couple selon l'ABM)
2. Rémunérer les donneurs ?
3. Respect des critères d'appariement avec caractères physiques ?
4. Priorité aux couples hétérosexuels ?
5. Banque de sperme privées ?



Recherche de donneur Sperme de donneur À propos Cryos Info



Sperme de donneur Are you looking for Donor Eggs? Go to Cryos USA here.

Numéro ou nom du donneur	Q	EU	Détaillée
Anonymat	▼	Caucasien	▼
ICI/IUI	▼	Groupe sanguin	▼
70-79 / 154-176, 80-89	▼	MOT30	▼
169-179 / 5'7"-5'10"	▼		
Destinataire	France	▼	
Traitement	France	▼	

Montrer uniquement les favoris Réinitialiser Rechercher

Audio Photo Profil détaillé L'impression de notre personnel Profil d'intelligence émotionnelle Nouveau donneur

4 donneurs qui correspondent aux critères



- COZMO Profil: Détaillée
- FISKER Profil: Détaillée
- FROOME Profil: Détaillée
- JOLTA Profil: Détaillée



FROOME

Profil Anonymat: Détailée Non anonyme



Ajouter aux favoris

Anonymat: Non anonyme	Race: Caucasien	Ethnicité: Danois	Couleur des yeux: Bleu/vert
Couleur des cheveux: Blond	Hauteur cm / ft: 174 / 5'9"	Poids kg/lbs: 76 / 168	Education: Student (Journalist) / Carer
Groupe sanguin: 0+	Profil psychologique: Favorablement testé	Grossesse enregistrée?: Oui	Status CMV?: Pos.

Summary of Records:
 Téléchargez le PDF

Destinataire

Traitement

Quota non atteint

En savoir plus sur [Réserve de quota ici](#)

Commander du sperme de ce donneur (Merci de bien noter que les prix sont hors TVA de 25%)

Stock ?	Motilité ?	ICI/IUI ?	ml	Standard ?	Prix ?	Acheter ?	Réserver ?
4	MOT10	ICI-unwashed	0,50	EU,NL,FI,NO,DK	454 EUR	0	0
36	MOT10	IUI-ready	0,50	EU,NL,FI,NO,DK	608 EUR	0	0
4	MOT20	IUI-ready	0,50	EU,NL,FI,NO,DK	759 EUR	0	0
3	MOT30	IUI-ready	0,50	EU,NL,FI,NO,DK	986 EUR	0	0
5	MOT40	IUI-ready	0,50	EU,NL,FI,NO,DK	1137 EUR	0	0
3	MOT50+	IUI-ready	0,50	EU,NL,FI,NO,DK	1367 EUR	0	0

Ajouter au panier

LE RETOUR DE LA MANIF POUR TOUS ?



AUTOCONSERVATION DES OVOCYTES

- Principe : Autoconservation de précaution
 - Seconde libération de la femme après la pillule ?
 - Ne plus choisir entre carrière et les enfants ?
 - Fin de la pression de l'horloge biologique
- Seule possibilité actuellement : cancer ou Don
 - Don : 50 % des ovocytes conservés pour la donneuse
 - Objectif : favoriser le don mais aussi chantage
- Lourdeur médicale et risques thérapeutiques
 - Fausses couches, diabète gestationnel, hypertension, ...
- Risque de pression des employeurs
 - Apple et Facebook : 20 000 €
 - NY : 5 à 10 ponctions par semaine



AUTRES QUESTIONS ÉTHIQUES (POLITIQUES ?)

- Fin de l'anonymat pour les donneurs de spermés
 - Droit de l'enfant à ses origines
 - Risque de chute du nombre de donneurs
 - Levée de l'anonymat ?
- Insémination ou transfert post-mortem
 - Objectif : ne pas faire d'orphelin
 - Mais si PMA autorisée aux femmes célibataires
 - Consentement n'est pas possible en post-mortem
- Limite d'âge pour l'homme ?
- Existe-t-il des contre-indications sociales à la PMA ?

- ▶ Désir d'enfant est une réalité sociale
- ▶ Infertilité sociétale # infertilité médicale
- ▶ On oblige les femmes à aller à l'étranger
- ▶ Loi hypocrite

- ▶ Droit à l'enfant n'est pas dans la constitution ou les droits de l'homme
- ▶ Ouverture inévitable de la GPA pour les hommes pour respecter l'égalité homme / femme
- ▶ La famille est une prérogative nationale. Les cultures sont différentes entre les pays européens (transplantation, fin de vie, greffes, ...).

DROIT À L'ENFANT

- ▶ Risques psychologiques incertains

- ▶ « Les enfants capables de s'inventer des filiations et à s'emparer de leur histoire »

- ▶ Les modèles monoparentaux existent déjà

- ▶ Adoption autorisée pour les mères célibataires

FIN DU MODÈLE FAMILLE

▶ Qui va payer ?

- ▶ Comment refuser les demandes pour les autres causes de souffrances sociales ? (médecine esthétique pour les signes de vieillissement)

- ▶ La société devra prendre en charge en cas de décès des parents

▶ C'est une question personnelle

- ▶ Pourquoi empêcher les couples homosexuels ou les célibataires d'être heureux ?

DROITS DE LA SOCIÉTÉ



COGITUS

CAS 1

- - Mr X, 41 ans
 - . 4 enfants d'une première union de 13 à 21 ans
 - . 3 premiers enfants, majeurs, ont rompu d'eux même la relation
 - . Autorisé à voir son dernier enfant ½ journée par semaine en présence de son ex-épouse uniquement qui l'accuse de violence
- - Mme X, 34 ans
 - . 4 enfants d'une première union de 3 à 14 ans
 - . Vivent avec le couple
 - . Le père refuse d'exercer son droit de garde (ATCD 'éthylisme et violences)
- - Vie commune depuis 2,5 ans
- - Indication : Stérilité Tubaire (pose assure)
- - Suivi par Service sociaux (Direction Vosgienne des Interventions sociales DVIS)
- - Staff
 - . Connaître les résultats des enquêtes sociales → Refus
 - . Orientation vers un autre centre

CAS 2

- - Mr Y, 38 ans
 - . Cancer du testicule → Radiothérapie → Autoconservation de sperme
 - . Travaille en CAT
 - . Troubles psychologiques avec anxiolytiques, antidépresseurs, anti-psychotiques, et suivi psychiatrique
- - Mme Y, 36 ans
 - . Cécité depuis 5 ans
 - . Suivi régulier par ergothérapeute
 - . Antidépresseurs et suivi psychiatrique
 - . Etayage familial : Grand-mère, 1 sœur parfois présente, parents DCD
- - Vie commune depuis 5 ans
- - S'occupent de leur neveu de 7 ans
- - Indication : azoospermie
- - Staff
 - . Connaître les résultats des enquêtes sociales → Refus
 - . Orientation vers un autre centre

- - Quelles limites à la prise en charge de l'infertilité
- - Est-on en droit de refuser ? Risques de discrimination ?
- - Sur quels critères ?
- - Quelle est la responsabilité de l'équipe d'AMP vis-à-vis de l'enfant à naître ?
- - Droit de l'enfant versus désir d'enfant

L'AMP « ne peut être mise en œuvre par le médecin lorsque les demandeurs ne remplissent pas les conditions prévues par le présent titre ou lorsque le médecin, après concertation au sein de l'équipe clinicobiologique pluridisciplinaire, estime qu'un délai de réflexion supplémentaire est nécessaire aux demandeurs dans l'intérêt de l'enfant à naître.

- Intérêt de l'enfant : Ne pas naître ? (Affaire Perruche)

« Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée.

Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, **un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.**

S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins. »

article R.4127-47 du code de la santé publique

Dans le cas de l'adoption :

« Avant de délivrer l'agrément, le président du conseil départemental doit s'assurer que les conditions d'accueil offertes par le demandeur sur les plans familial, éducatif et psychologique correspondent aux besoins et à l'intérêt d'un enfant adopté.

A cet effet, il fait procéder, auprès du demandeur, à des investigations comportant notamment

une évaluation de la situation familiale, des capacités éducatives ainsi que des possibilités d'accueil (travailleur social)

une évaluation du contexte psychologique dans lequel est formé le projet d'adopter (psychologue ou psychiatre)

Les évaluations sociale et psychologique donnent lieu chacune à **deux rencontres au moins** entre le demandeur et le professionnel concerné.

Pour l'évaluation sociale, une des rencontres au moins a lieu au domicile du demandeur.

Les principes de l'éthique biomédicale

Respect de l'autonomie du patient : faciliter, accompagner et respecter les décisions prises par le patient

consentement éclairé

Bienfaisance : agir dans l'intérêt du patient

Non-malfaisance : ne pas nuire

Justice : traiter de manière équitable à tous les patients



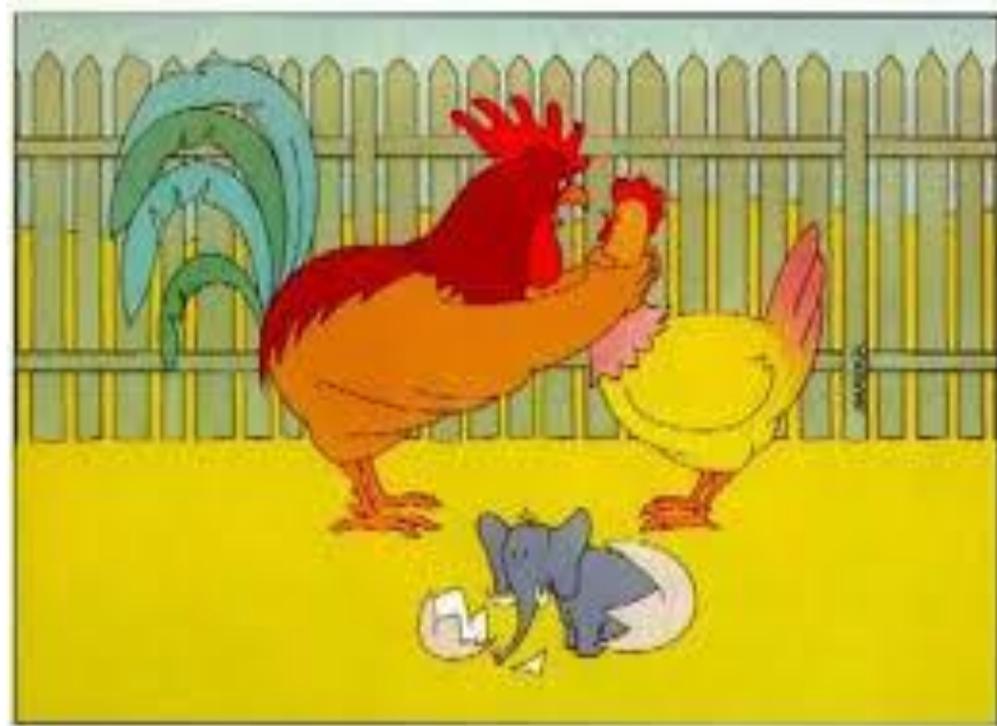


 **MarleneSchiappa** 
@MarleneSchiappa 

Comparer les bébés nés après FIV ou insémination à des légumes OGM est profondément offensant pour les enfants & leurs familles. Retrait. [twitter.com/joeldeumier/st...](https://twitter.com/joeldeumier/status/911111111111111111)

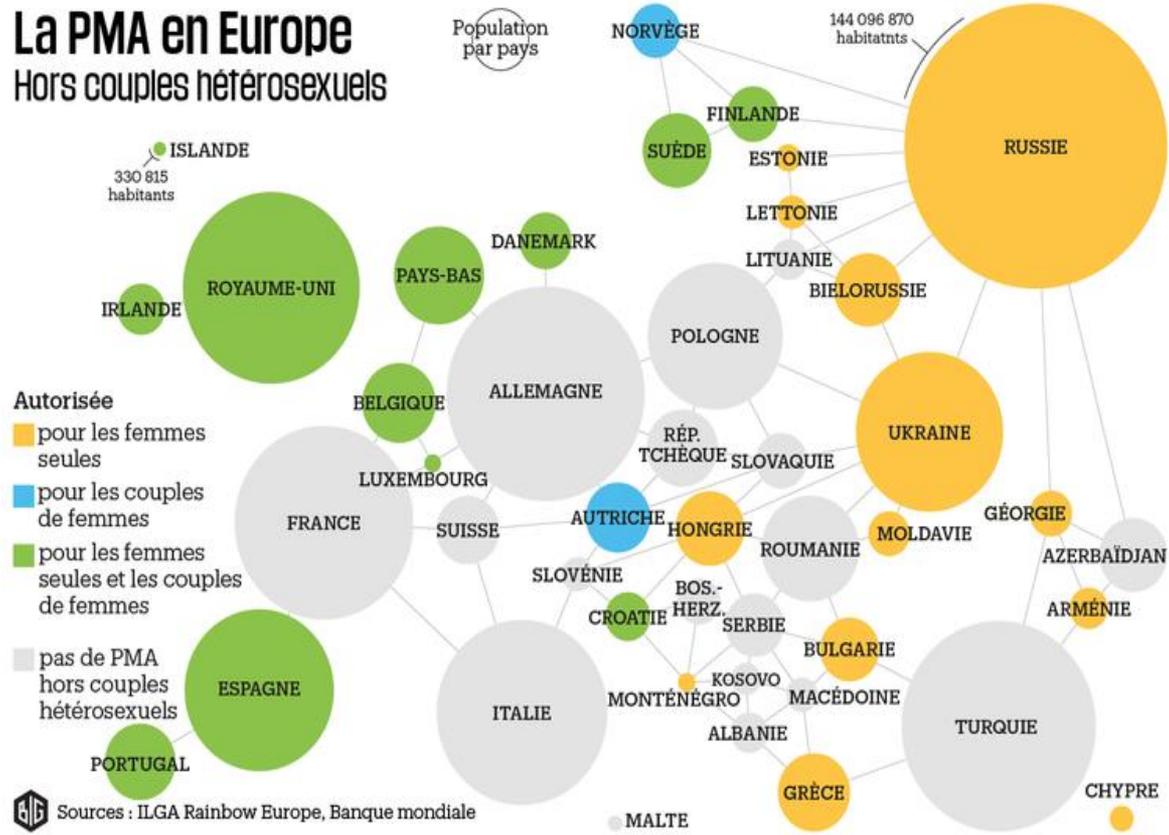
20:14 - 7 oct. 2017

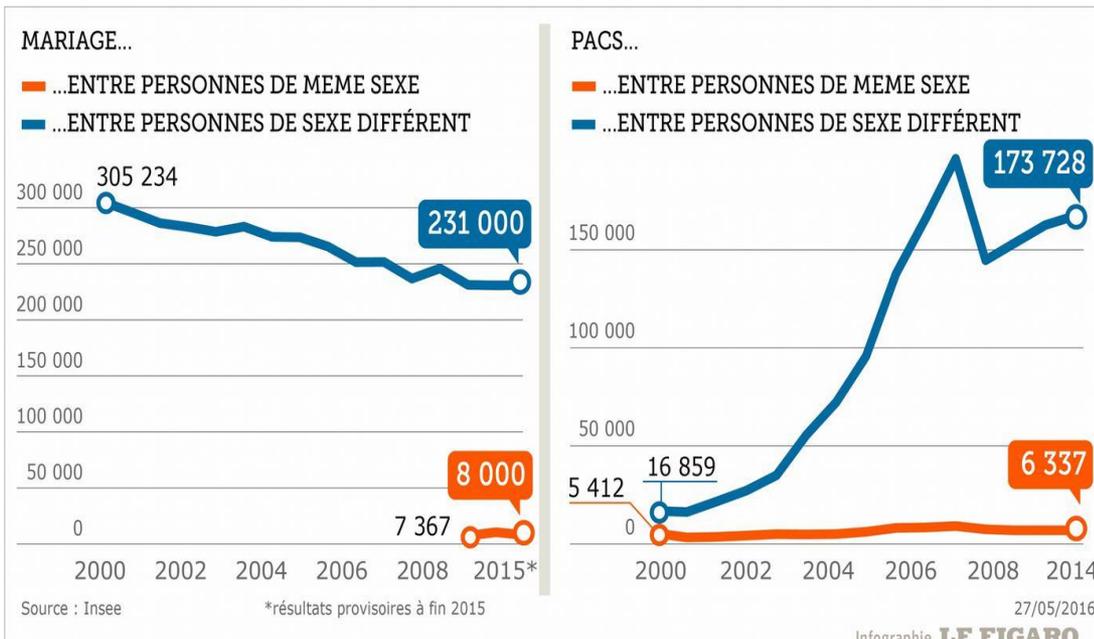
 96  943  1 132 



La PMA en Europe

Hors couples hétérosexuels







Les principes de l'éthique biomédicale

Respect de l'autonomie du patient : faciliter, accompagner et respecter les décisions prises par le patient

consentement éclairé

Bienfaisance : agir dans l'intérêt du patient

Non-malfaisance : ne pas nuire

Justice : traiter de manière équitable à tous les patients